

SYNTHÈSE

RAPPORT DE CONTRÔLE DES **CONCESSIONS GAZ** **2020**



LE MOT DU PRÉSIDENT

Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) est un acteur majeur de l'aménagement énergétique du territoire et met ses compétences à disposition des communes pour répondre à leurs besoins en matière d'énergie.

Le gaz, pour notre département, est une énergie majeure et les réseaux publics de distribution sont au cœur de la desserte et des enjeux de la transition énergétique.

Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, TE 47 est également autorité concédante pour 62 communes et concède l'exploitation des réseaux à GRDF et désormais à PRIMAGAZ pour les 2 communes desservies par un réseau en gaz propane.

Cet exercice 2020, a aussi vu l'arrivée de 2 nouvelles communes au sein de la concession historique (Villeneuve-sur-Lot et Casteljaloux) qui désormais font partie du contrat syndical et du périmètre des communes auditées et contrôlées par TE 47.

Cette année 2020 a également connu le changement de concessionnaire pour le réseau de gaz propane : Primagaz ayant succédé à Engie par transfert de contrat.

Enfin, TE 47 a été amené pour cet exercice 2020 à refuser, pour différentes raisons explicitées dans ce présent document, les CRAC de GRDF et de Primagaz. Fruit du travail de contrôle de TE 47, l'objectif pour le syndicat et pour les communes représentées est d'atteindre le niveau de qualité escompté pour un service délégué toujours à la pointe.



Jean-Marc CAUSSE,
Président de TE 47

CHIFFRES CLÉS ET ÉVOLUTIONS

Un périmètre en évolution

62 communes desservies en gaz

dont 2 nouvelles communes (Pindères et Beauziac) en DSP et 2 nouvelles au sein de la concession historique (Villeneuve-sur-Lot et Casteljaloux)

Le service public

22 186 usagers

dont 21 918 pour les concessions en gaz naturel
175 premières mises en service dont 158 sur les concessions gaz naturel

L'acheminement

884 GWh acheminés

dont 880 GWh en gaz naturel

Le réseau de distribution

892 km de réseau en gaz naturel

GRDF

17 km de réseau en gaz propane



PRIMAGAZ

Recettes d'acheminement des concessionnaires

8,3 M€ (+4,7 %)
8,9 M€ en 2019

L'actif concédé

66 M€
(concession historique)
990 k€ pour les concessions propane

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS CE RAPPORT

- AC** : Autorité Concédante, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne en l'espèce (TE 47)
- ATRD** : Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution de gaz
- BP** : Basse Pression
- CDC** : Compte Droit du Concédant
- CI** : Conduite d'Immeuble
- CM** : Conduite Montante
- CRAC** : Compte-Rendu Annuel de Concession
- CRE** : Commission de Régulation de l'Énergie
- DPBE** : Dispositif de Protection de Branchement Existant
- DSP** : Délégation de Service Public
- GRDF** : Gaz Réseau Distribution France
- ICS** : Information Commercialement Sensible
- kWh** : kilowattheure
- MOA** : Maîtrise d'ouvrage
- MP** : Moyenne Pression
- MPB** : Moyenne Pression type B (de 0,4 à 4 bar)
- MPC** : Moyenne Pression type C (de 4 et 19,2 bar)
- MWh** : Mégawattheure (1 MWh = 1000 kWh)
- OCI** : Ouvrages Collectifs d'Immeubles
- PDL** : Point De Livraison
- PCS** : Pouvoir Calorifique Supérieur
- PGR** : Procédure Gaz Renforcée
- RG** : Remise Gratuite
- RODP** : Redevance d'Occupation du Domaine Public
- RSF** : Recherche Systématique de Fuites
- TRV** : Tarif Réglementé de Vente
- VB** : Valeur Brute
- VNC** : Valeur Nette Comptable
- VNR** : Valeur Nette Réévaluée
- VPE** : Vérification Périodique de l'Étalonnage
- VSR** : Véhicule de Surveillance Réseaux

LES USAGERS



97 % des prestations réalisées dans les temps



169 réclamations clients



22 186 usagers dont 268 en gaz propane



884 GWh acheminés dont 4 GWh en gaz propane



852 appels téléphoniques (tous motifs confondus) pour les concessions gaz naturel

LES USAGERS DES CONCESSIONS

	2018	2019	2020
Concession historique	15 256	15 286	21 857
DSP	58	58	61
Concession propane	309	282	268
Total	15 623	15 626	22 186

Le nombre d'usagers est en augmentation sensible (+42 %) dû à l'intégration au périmètre historique des communes de Villeneuve-sur-Lot et de Casteljaloux suite à leur transfert de compétence gaz à TE 47 respectivement au 1^{er} janvier 2020 et 1^{er} août 2020.

En revanche, le nombre d'usagers des concessions en gaz propane est en repli (-5 %), probablement dû au changement de concessionnaire (de Engie à Primagaz).

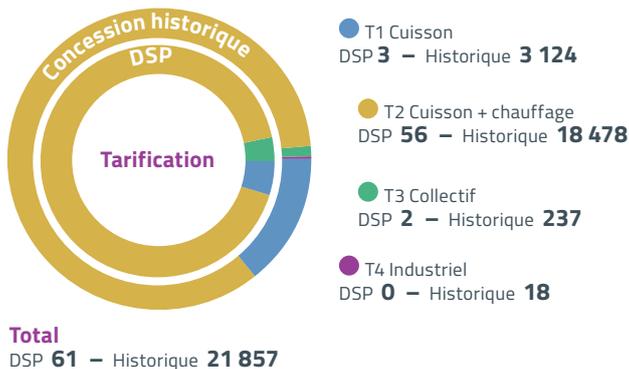
LES QUANTITÉS ACHEMINÉES ET LEURS USAGES

en GWh	2018	2019	2020
Concession historique	751,6	735,9	878,8
DSP	1,4	1,5	1,2
Concession propane	3,9	4,2	4
Total	756,9	741,6	884

Il est à noter qu'il n'y a pas eu d'acheminement de gaz pour la nouvelle concession de Pindères et Beauziac : aucun client n'étant raccordé en 2020.

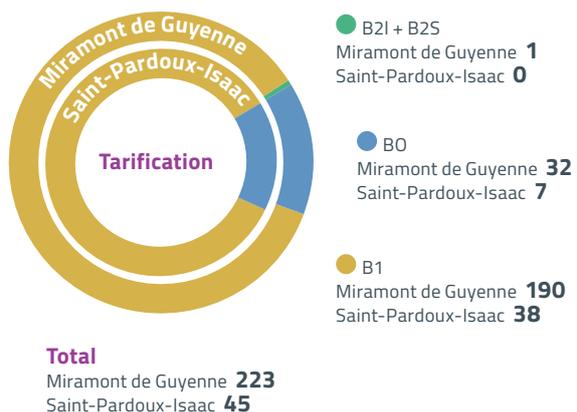
Concessions gaz naturel

Répartition des clients en gaz naturel par tarification



Concessions propane

Répartition des clients en gaz propane par tarification



en MWh	Concession historique		DSP	
	Nombre d'utilisateur	Quantité acheminée	Nombre d'utilisateur	Quantité acheminée
Agriculture	64	104 246	2	ICS
Industrie	113	224 714		
Résidentiel	20 683	315 375	51	655
Tertiaire	1 046	235 353	7	560
Non affecté	12	292	1	ICS

Le premier usage du gaz reste le secteur résidentiel, suivi par le secteur tertiaire et l'industrie.

Les tarifications B0 et B1 correspondent à des usages domestiques (cuisson pour B0 et cuisson + chauffage pour B1).

Les tarifications B21 ou B25 correspondent à des usages industriels. La grande majorité des usages sur ces 2 concessions gaz propane est dédiée aux usages domestiques.

LE RACCORDEMENT DES USAGERS

En 2020 : 155 raccordements neufs ont été réalisés pour la concession historique (pour 124 en 2019 et 172 en 2018) soit 0,7 % du nombre d'usagers.

750 compteurs sont inactifs soit 3,5 % des PDL.

2020	Concession historique	DSP	propane
Nombre de raccordement neuf	155	3	17

RELÈVE DES COMPTEURS

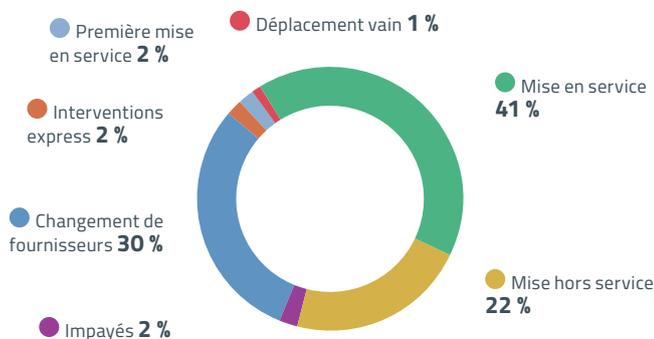
Le compteur communicant Gazpar a été déployé sur les communes de la concession de gaz naturel. Le taux de télérelève est de 85,8 % des compteurs actifs. Les compteurs inaccessibles représentent 7,7 % du parc de compteurs actifs.

LA QUALITÉ DES PRESTATIONS RÉALISÉES AUPRÈS DES USAGERS

Le nombre de prestations réalisées en 2020 (7 295) correspond à 33 % du nombre de points de livraison. Ce taux est particulièrement stable (respectivement 30 % et 36 % en 2018 et 2019).

Ces prestations sont, pour 63 % d'entre elles, des mises en ou hors service indiquant une forte mobilité des usagers de la concession (20 % des points de livraison concernés), 30 % des prestations sont liées au changement de fournisseur, 2 % des interventions (158) concernent une 1^{re} mise en service (nouveau point de livraison).

Prestations réalisées par GRDF - 2020



	2018	2019	2020
Taux de raccordement dans les délais prescrits	89 %	83 %	88 %

Le délai de réalisation indiqué au catalogue est :

« **À la date convenue avec le Client** ».

Le catalogue des prestations affiche des délais minimums de 10 jours (branchement simple sans travaux) à 2 mois en cas de travaux.

Ce taux en 2020 est encore **en-deçà des objectifs attendus de 93 %** du contrat de service public signé entre l'État et GRDF en 2019.

SUIVI DES ENGAGEMENTS DE SERVICE

Le catalogue des prestations, document contractuel du cahier des charges, prévoit le respect de délais d'intervention de la part de GRDF. **97 % des prestations réalisées sont effectuées dans les délais mentionnés** au catalogue des prestations ou à la date souhaitée par l'utilisateur. Au périmètre des concessions exploitées par GRDF, 91 prestations ont été réalisées hors délai. Il est à remarquer que certaines communes cumulent le plus grand nombre d'actes hors délais :

	Mise en service hors délais	Mise hors service hors délais	Total
Villeneuve-sur Lot	21	8	29
Le Passage	6	8	6
Casteljaloux	6		6

Il est demandé au concessionnaire de veiller particulièrement pour ces 3 communes, aux délais de réalisation des prestations.

À la demande de la CRE, le concessionnaire indemnise systématiquement depuis juillet 2013 les usagers pour délai non tenu de son seul fait. En 2020, 9 indemnisations ont été comptabilisées pour 320 € dont 6 indemnisations à Villeneuve-sur-Lot.

L'ÉCOUTE CLIENT

Contacts GRDF

Le service client **GRDF** traite l'ensemble des demandes clients (hors urgence sécurité gaz).



Le Service Urgence Sécurité Gaz est accessible au numéro suivant :



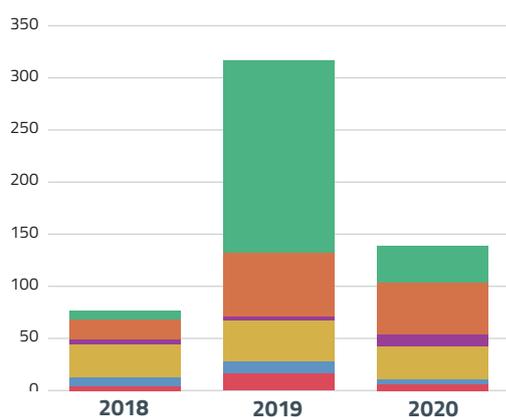
Contacts Primagaz

Service client Primagaz
0 970 808 708
ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

Ligne Sécurité
0 800 11 44 77
disponible 24h/24 et 7j/7



RÉCLAMATIONS



	2018	2019	2020
● Gazpar	8	184	35
● Comptage	19	62	50
● Autres	4	3	11
● Prestations techniques	32	40	32
● Exploitation	9	11	5
● Accueil	4	17	6

Les usagers ont présenté en 2020, 139 réclamations à GRDF et 30 réclamations à Primagaz.

La majorité des réclamations adressées à GRDF est liée au déploiement des compteurs communicants Gazpar.

Concernant les réclamations des usagers de Primagaz, 18 d'entre elles concernent le contrat, 8 le règlement et 4 la facturation. En effet en 2020, le changement de concessionnaire (d'Engie à Primagaz) a nécessité que les usagers souscrivent un contrat auprès du nouveau concessionnaire.

Le délai de traitement des réclamations reste bon, avec un **taux régional de 95 %** de traitement des réclamations dans les 15 jours.



@Gregory Brandel - GRDF

LES TARIFS

Une facture de gaz se décompose en 3 éléments : l'acheminement, les taxes et la fourniture (la molécule de gaz).

● **Acheminement (transport, stockage et distribution) :** part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

● **Fourniture :** Part du tarif réglementé de vente couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation du fournisseur.

● **Taxes :**

CTA : la Contribution Tarifaire d'Acheminement

TVA : la Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de 5,5 % sur la partie abonnement et part fixe (yc CTA) 20,0 % sur la part proportionnelle.

TICGN : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue auprès des fournisseurs de gaz par la Direction générale des douanes et droits indirects.

Depuis le 1^{er} avril 2014, les particuliers, qui en étaient jusque-là exonérés, sont également redevables de la TICGN. Elle est due par les clients consommant du gaz naturel à usage combustible.

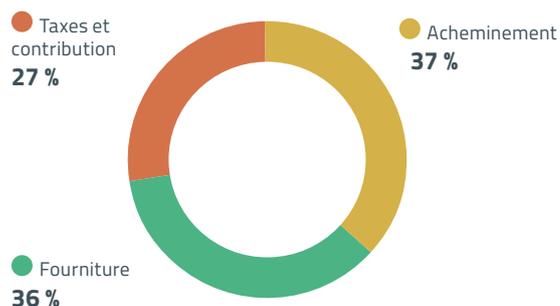
En 2020, elle s'élève à 8,45 €/MWh (taux gelé depuis 2018).

Les tarifs réglementés de vente pour l'utilisation des réseaux publics de distribution de la concession historique et des 2 DSP sont péréqués et fixés par la CRE. Ils sont publiés au 1^{er} juillet de chaque année.

Pour la DSP de Pindères et Beauziac, un tarif d'acheminement dédié s'applique aux usagers de ces 2 communes.

Décomposition d'une facture type de gaz d'un client résidentiel

source CRAC GRDF 2020



Option tarifaire	Abonnement (€/an)	Prix molécule (c€/kWh)
Base / BO	87,84	10,98
B1	87,84	7,41
B2I	232,56	7,41

Primagaz est à la fois l'exploitant des réseaux de distribution et également le fournisseur de la molécule. Les prix du gaz ci-dessus comprennent donc l'acheminement du gaz et la fourniture. Il est à noter que le prix de la molécule est indicatif (juillet 2020) car évolue chaque mois.

Options tarifaires (MWh/an)	Abonnement (€/an) hors R _f ³	Prix proportionnel (€/MWh)	Temps de souscription capacité Jour (€/MWh/j)
T1 (0-6)	33,48	29,79	
T2 (6-300)	132,12	8,43	
T3 (300-5000)	792,48	5,94	
T4 (> 5000)	15 607,20	0,83	204,72

Option tarifaire	Abonnement (€/an)	Terme de souscription capa. J (€/MWh/j)	Terme annuel à la distance (€/mètre/an)
TP Tarif de Proximité	36 703,56	102,12	67,08

Le tarif TP est destiné aux grands consommateurs, installée à proximité du réseau de transport gaz, et déjà alimentés par les réseaux de distribution.

3- R_f est le montant moyen pris en compte au titre des contreparties financières versées aux fournisseurs pour la gestion de clientèle effectuée par ces derniers pour le compte des GRD. Ce terme R_f ayant une règle d'évolution propre.



POINTS FORTS

- ▶ 97 % des prestations réalisées sont effectuées dans les délais mentionnés au catalogue des prestations
- ▶ Bon délai de traitement des réclamations



POINTS À AMÉLIORER

- ▶ Taux de raccordement des usagers dans les délais : l'objectif de 93 % de qualité n'est toujours pas atteint sur la concession de gaz naturel
- ▶ Le taux de réclamation reste plus élevé qu'en 2018
- ▶ Veiller à la réalisation des prestations dans les délais notamment pour 3 communes connaissant les taux plus faibles : Villeneuve-sur-Lot, Le Passage et Casteljaloux



LE PATRIMOINE DES CONCESSIONS



28 ans
âge moyen du réseau



903 km
de canalisations



22 380
compteurs

LINÉAIRE DU RÉSEAU PAR NATURE

Évolution du linéaire réseau

en km	2018	2019	2020
Concession historique	703,9	705,7	873,1
DSP	15,8	16,1	17,1
Concession propane	11,8	11,8	12,7
Total	731,5	733,6	902,9

L'intégralité du réseau de gaz naturel est en moyenne pression type B.

RÉPARTITION DES CANALISATIONS PAR MATIÈRE

en km	Concession historique	DSP incluant Pindères et Beauziac	Concessions propane	TOTAL
PE	668	13	17	698
Acier	194			194
Cuivre	11			11
Fonte				0
Total	873	1		903

Il demeure 11 km de réseau en cuivre sur le périmètre de la concession historique.

Ce réseau concerne pour 80 % la commune de Villeneuve-sur-Lot (8,4 km d'ouvrages en cuivre).

Les autres communes concernées sont : Foulayronnes (0,8 km), Bon-Encontre (0,8 km), Colayrac-Saint-Cirq (0,4 km) et 0,9 km résiduel sur les communes de Bias, Boë, Casteljaloux, Le Passage et Pujols.

Après le changement de concessionnaire entre Engie et Primagaz, un premier inventaire physique a été réalisé suite à la reprise des ouvrages par le service technique de Primagaz sur le 4^e trimestre 2020. Par ailleurs, un prestataire DERESO a été missionné afin d'effectuer une campagne de géoréférencement sur l'exercice 2021 avec un double objectif : améliorer la précision des canalisations en classe A et identifier les branchements improductifs.

L'inventaire technique tenu par Primagaz est beaucoup moins bien renseigné que celui tenu préalablement par Engie pour les ouvrages de branchements : mention de tronçons indifféremment de la nature du branchement (individuel, collectif, conduite montante).

TE 47 a indiqué qu'un nouveau format est attendu pour l'inventaire technique (nature de bien vs tronçons) en lien avec la cartographie. Cette question de l'inventaire physique sera inscrite en 2022.

Ce point a fait l'objet du courrier de refus du CRAC.

L'ÂGE DU RÉSEAU

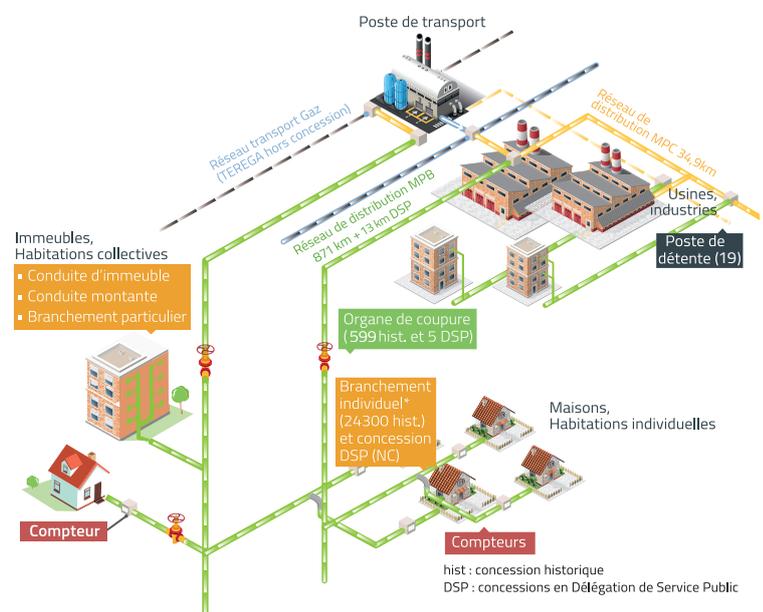
L'âge moyen des réseaux est de **28 ans à fin 2020**.

Toutefois, la situation est très différenciée en fonction de la technologie des réseaux, selon qu'il s'agit du réseau d'infrastructure acier ou bien du réseau de desserte en PE.

LES OUVRAGES DE RACCORDEMENT

690 branchements collectifs sont répertoriés sur la concession historique. Or, le concessionnaire a fourni l'inventaire physique qu'il a réalisé pour les branchements collectifs (opération RIO 2). Le nombre total est de 665 soit un écart relativement significatif avec le fichier comptable (4 %). GRDF n'a toujours pas fourni d'inventaire physique pour les branchements individuels sur le réseau de desserte.

Patrimoine des concessions de gaz naturel de TE 47



Branchements individuels
GRDF « historique » : 22 126
GRDF DSP : 78
Primagaz : 372

Conduites montantes
GRDF « historique » : 524
GRDF DSP : 0
Primagaz : 4

Conduites d'immeuble
GRDF « historique » : 476
GRDF DSP : 0
Primagaz : 10

hist : concession historique
DSP : concessions en Délégation de Service Public

LES ORGANES DE COUPURE

Une vanne est un robinet installé sur le réseau gaz pour le couper en cas d'incident ou d'intervention d'exploitation. Depuis 2009, GRDF a initié un schéma de vannage dont l'objectif est de réduire le nombre de vannes. Contrairement aux années précédentes, GRDF a communiqué l'intégralité du parc des organes de coupure (y compris les robinets qui ne sont plus utiles à l'exploitation mais qui peuvent à terme le redevenir si besoin).

LES COMPTEURS

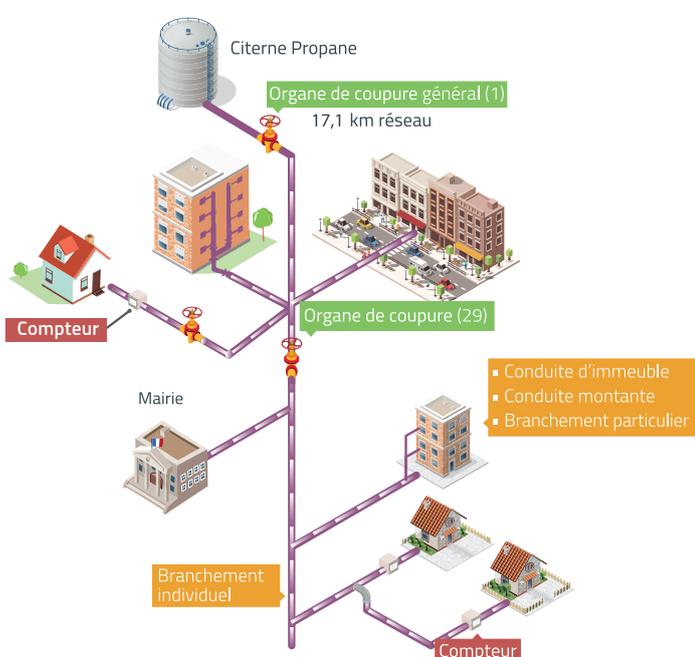
	Périmètre historique	DSP	Concessions propane	Ensemble des concessions
Domestique	21 434	56		
Industriel	613	5		
Total	22 047	61	272	22 380
Dont inactif	772	2		
Dont inaccessible	2 338	0		

Sur l'ensemble des concessions, 18 312 compteurs communicants (Gazpar) ont été installés (83 % du parc au 31 décembre 2020). À noter que le concessionnaire Primagaz n'a pas fait le choix de changer ses compteurs installés en compteurs communicants.



©Gregory Brandel - GRDF

Patrimoine des concessions gaz propane de TE 47



Branchements collectifs
GRDF « historique » : 690
GRDF DSP : NC
Primagaz : 6

Branchements particuliers
GRDF « historique » : 3 073
GRDF DSP : NC
Primagaz : 27

Compteurs
GRDF « historique » : 22 047
GRDF DSP : 61
Primagaz : 272
NC : non communiqué

LES INVENTAIRES TECHNIQUES ET COMPTABLES

GRDF s'est engagé à corriger les écarts constatés par TE 47 entre les inventaires techniques et les inventaires comptables et cartographiques d'ici 2022. L'engagement de GRDF portait sur 45 km d'écarts en 2018 (8 %) afin d'atteindre l'objectif de 5 % d'écarts globaux.



POINTS FORTS

- ▶ GRDF a communiqué cette année la liste intégrale des organes de coupure, y compris de ceux plus utiles à l'exploitation.
- ▶ Le déploiement des compteurs communicants est quasiment terminé.
- ▶ Engagement de GRDF auprès de TE 47 de résorber les écarts d'inventaires techniques/comptables et de corriger (au périmètre 2019) 45 km d'écarts.



POINTS À AMÉLIORER

- ▶ L'inventaire technique de Primagaz est moins qualitatif que celui d'Engie. Il est attendu une amélioration sur ce point.
- ▶ Se conformer à l'article 2 du cahier des charges de concession où le concessionnaire a l'obligation d'établir un inventaire technique des biens concédés, y compris pour les branchements individuels, qui fait actuellement défaut.
- ▶ Accélérer les remplacements des réseaux en cuivre (notamment à Villeneuve-sur-Lot).

QUALITÉ DE FOURNITURE ET SÉCURITÉ



189 km de réseau surveillé
(vs 165 km programmé)

1 429 clients coupés
9 Dommages aux ouvrages



299 incidents
sur ouvrages concédés

LES INTERVENTIONS DE SÉCURITÉ

Nombre total d'incidents	2019	2020
Concession historique	982	345
DSP	2	1
Propane	1	4
Clients interrompus en gaz suite à incident	779	1 436

En 2020, le nombre total d'incidents a fortement diminué. Parmi les incidents constatés, 299 sont sur des ouvrages exploités par le concessionnaire, et principalement sur les branchements individuels. En effet, la non complétude des inventaires techniques de ces branchements et leur absence de la cartographie postérieurement à l'an 2000, ne permet pas un repérage efficace de ces ouvrages sur le terrain.

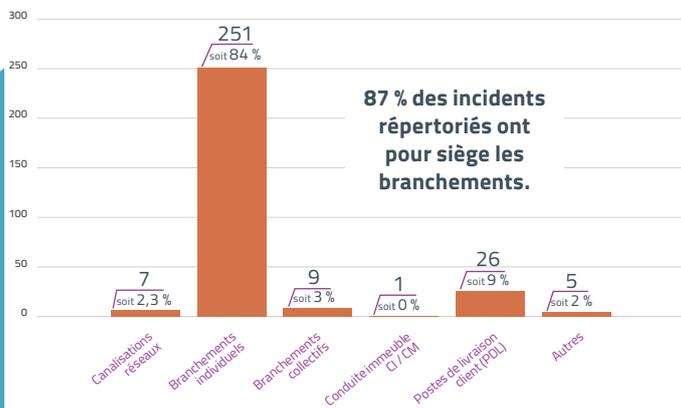
La forte augmentation de clients coupés est due à 4 principaux incidents (tous des dommages aux ouvrages) :

- Foulayronnes 610 clients coupés le 27 juillet 2020
- Villeneuve 250 clients coupés le 25 novembre 2020
- Layrac 200 clients coupés le 23 janvier 2020
- Boé 140 clients coupés le 2 septembre 2020

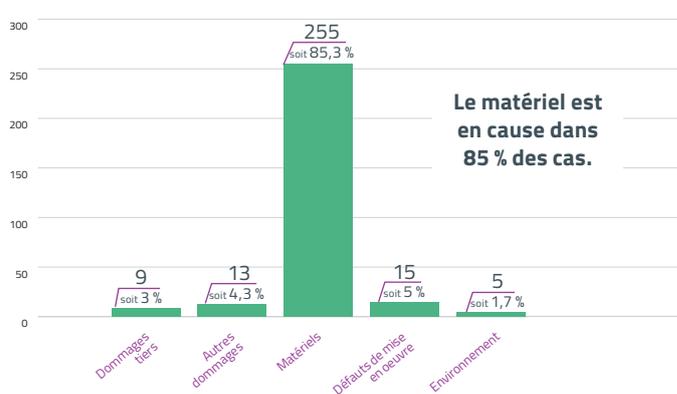


©Gregory Brandel - GRDF

Incidents par localisation

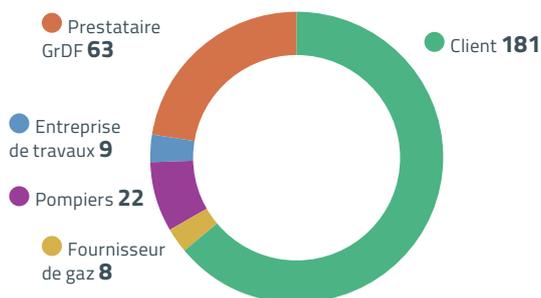


Incidents par cause

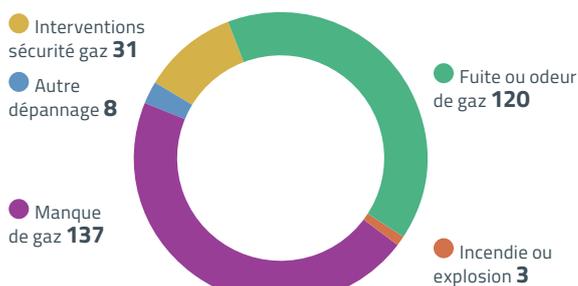


À noter que le nombre de dommages dus aux travaux tiers est réduit à **9 incidents** en 2020.

Nombre d'incidents par origine d'appel



Nombre d'incidents par nature d'appel



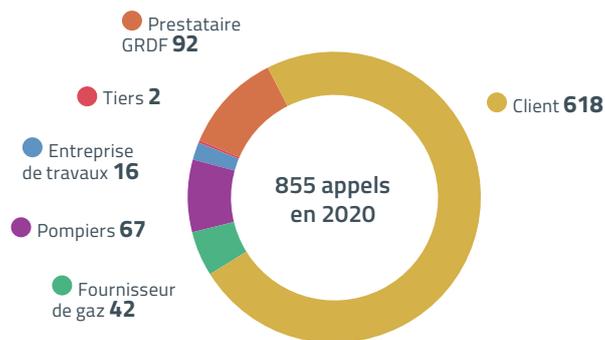
LES APPELS DE SÉCURITÉ

Les appels sont répartis en :

- « interventions sécurité gaz » (ISG) pour les fuites, odeurs, explosions ou tout autre motif de sécurité
- Et « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages)

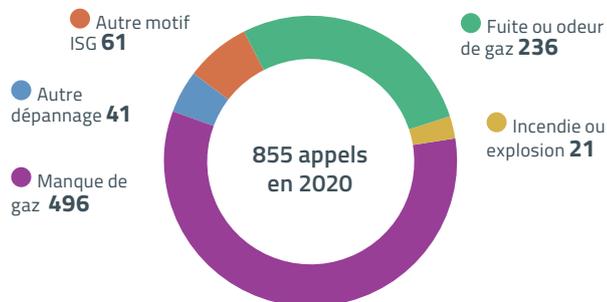
Qualité de distribution du gaz :

Nombre d'appels par origine



Les appels pour fuite ou odeur de gaz représentent 1/4 des appels. **Le client est à l'origine de l'appel dans 75 % des cas.**

Nombre d'appels par nature



Le délai d'intervention de sécurité suite à appels de tiers pour odeur de gaz, fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé par GRDF et l'État : il est de 60 minutes. Le taux d'intervention dans l'heure pour GRDF est de 99,6 %.

SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La maintenance des ouvrages est à la charge des concessionnaires. La recherche systématique de fuites (RSF) permet la détection et la localisation de fuites par véhicules (VSR) ou recherche à pied pour le réseau non accessible au VSR.

En 2020, 189 km ont été visités pour la maintenance (sur les 165 km prévus), dont 11 km pour lesquels la maintenance s'est faite à pied.

Cette RSF doit être réalisée sur l'intégralité du réseau tous les 4 ans et tous les ans pour les réseaux sensibles (acier non protégé cathodiquement) ou suivant la mise en service de réseaux neufs.

Au cours des tournées d'inspection du réseau, 15 fuites ont été identifiées, dont 5 sur la seule commune de Villeneuve-sur-Lot, récemment intégrée à la concession historique.

Concessions gaz propane

Suite à la reprise des ouvrages en 2020 et compte tenu de la crise sanitaire, le service technique de Primagaz n'a pas pu réaliser de campagne de surveillance complète du réseau. Celle-ci est prévue sur le quatrième trimestre 2021. Néanmoins, lors de l'inventaire effectué fin 2020, les premiers contrôles ont été réalisés et aucune anomalie n'a été détectée.

LA VÉRIFICATION PÉRIODIQUE ET ETALONNAGE (VPE) DES COMPTEURS

Conformément à la réglementation, le concessionnaire doit procéder à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de cette VPE dépend du type de compteur et de sa technologie.

	GRDF		Primagaz	
	N ^{bre} de VPE réalisée en 2020	N ^{bre} de VPE non réalisée	N ^{bre} de VPE réalisée en 2020	N ^{bre} de VPE non réalisée
Compteurs domestiques à soufflet	681	821	0	104
Compteurs industriels à soufflet	25	2	0	1
Compteurs industriels à piston	44	1	0	1

TE 47 constate qu'un certain nombre de vérifications périodiques et d'étalonnages de compteurs, n'a pas été fait par les concessionnaires en dépit de leur obligation.

Les concessionnaires engagent leur responsabilité en la matière quant aux éventuels défauts de comptage gaz.



POINTS FORTS

- ▶ Le nombre total d'incidents en 2020 a fortement diminué par rapport à 2019.
- ▶ Visite des ouvrages collectifs réalisée par le prestataire de Primagaz lors du transfert de contrat.
- ▶ Taux d'intervention dans les temps : 99,6 %.



POINTS À AMÉLIORER

- ▶ 1 incident à Barbaste pour lequel la durée d'intervention des équipes GRDF a excédée 1 h.
- ▶ Une attention doit être apportée sur la maintenance sur la commune de Villeneuve-sur-Lot ayant rencontré le plus de fuites lors des visites de contrôle.
- ▶ La VPE d'un certain nombre de compteurs, n'a pas été réalisée contrairement aux attentes réglementaires. Les concessionnaires engagent leur responsabilité quant à d'éventuels problèmes de qualité de comptage.

LES TRAVAUX DU CONCESSIONNAIRE



5,73 km Longueur de réseau développé pour la concession historique

2,1 km Longueur de réseau créé sur le territoire des DSP

0,5 km Longueur de nouveau réseau pour les communes desservies en gaz propane



2,73 M€ Investissements réalisés sur les concessions gaz naturel

376 k€ Investissements réalisés sur les concessions gaz propane

En 2020, ont eu lieu les travaux de 1^{er} établissement du réseau de Pindères et Beauziac.

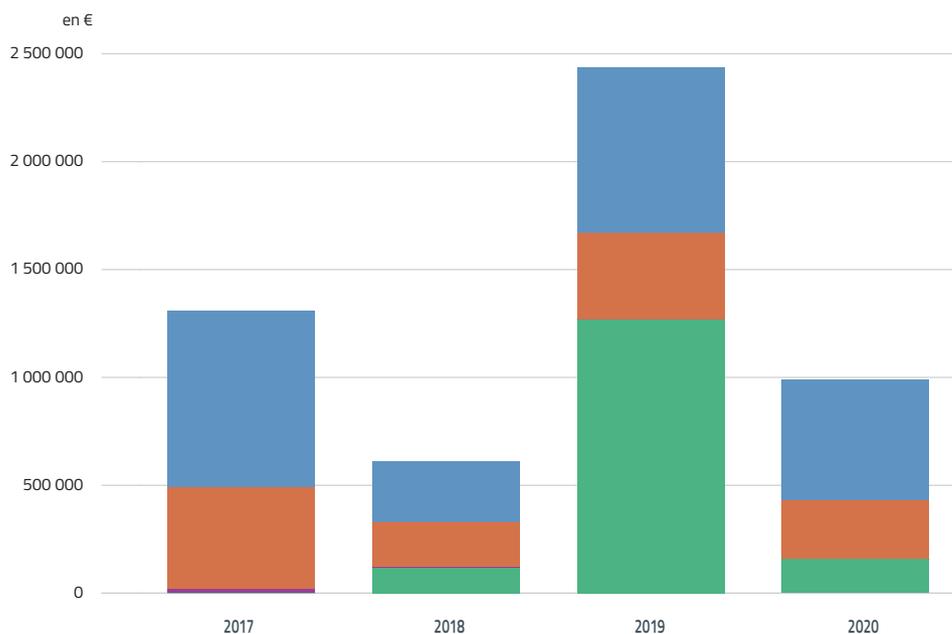
Le montant global des investissements de renouvellement (hors Gazpar) reste faible, même si on peut souligner un réel effort depuis 2016 pour le renouvellement délibéré des réseaux en cuivre (conduite et branchement associés) notamment sur la commune de Pujols (720 m), Foulayronnes (207 m) et Boé (290 m).

En revanche, pas d'investissement de renouvellement sur les ouvrages collectifs d'immeubles. Ce point reste à creuser, notamment compte tenu de l'intégration des grandes villes (Villeneuve-sur-Lot).

Ramené à la valeur initiale brute de 67 M€ et à une valeur de remplacement qui peut être estimée au double, le montant de renouvellement annuel est de 1 %.

On peut rappeler que le programme de renouvellement peut être financé à 100 % par les provisions constituées pour renouvellement, dont il conviendrait que GRDF rende compte, étant entendu qu'une partie du stock de provisions pour renouvellement a financé le projet Gazpar.

Investissements de renouvellement



En €	2017	2018	2019	2020
● Gazpar	0	117 2051	1 269 589	156 313
● Branchements collectifs	17 895	1 275	0	0
● Branchements individuels	475 016	211 518	397 570	275 119
● Conduites de distribution	816 978	277 458	767 922	555 755

À noter que le montant d'investissement 2020 est encore partiel du fait de différé d'immobilisations comptables.



@Gregory Brandel - GRDF

LE FINANCEMENT DES RÉSEAUX DE RACCORDEMENT

Le présent contrôle réalisé sur l'exercice 2020 confirme les observations générales qui peuvent être faites quant au mode de financement des extensions, notamment pour les lotissements.

En effet, il apparaît que la pratique usuelle du concessionnaire est de faire réaliser les tranchées par l'aménageur/lotisseur, ce qui peut s'entendre en termes de coordination de chantier et d'économie globale.

Toutefois, cette prise en charge de travaux par le promoteur pourrait faire l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et donner lieu à remboursement de la contrevaletur par GRDF, dès lors que la rentabilité de l'opération est acquise.

Ce n'est pas l'option retenue par le concessionnaire, celui-ci privilégiant systématiquement la remise gratuite.

L'AUDIT DES DOSSIERS TRAVAUX

Tous les ans, TE 47 procède à une sélection de dossiers de travaux réalisés dans l'année et qu'il souhaite auditer de façon approfondie. Cet audit donne lieu à une réunion spécifique entre TE 47 et GRDF, lors de

laquelle les pièces et plans de travaux sont analysés. Pour l'exercice 2020, 8 dossiers travaux ont été audités.

DOSSIER AUDITÉ	REMARQUES FAITES PAR TE47
 Raccordement de lotissement – Le Passage, Ciliopée Habitat	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévoir à la convention avec l'aménageur, de rembourser la valorisation de la tranchée en RG afin que l'ensemble de l'ouvrage soit financé par le tarif péréqué. ▶ Reprise de caducité pour les CI/CM : quelle en est la raison pour un ouvrage neuf ? Cette reprise est-elle limitée aux CI/CM ? Cette question sera réexaminée au prochain contrôle.
 Raccordement de lotissement – Le Passage, Habitayls	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Idem aux 2 remarques du dossier précédent. ▶ Annexe au contrat de raccordement non fournie.
 Raccordement de lotissement – Meilhan-sur-Garonne	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contrôler <i>a posteriori</i> le nombre réel de branchements actifs afin de rembourser le cas échéant la participation financière.
 Renouvellement de réseau cuivre à Boé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dossier technique non fourni. ▶ Écritures comptables conformes.
 Renouvellement de réseau cuivre à Pujols	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il apparaît qu'un souci informatique est à l'origine de l'immobilisation dans les états comptables du double de l'immobilisation technique (260 m au lieu de 130 m). ▶ GRDF doit apporter correction de cette anomalie dans son fichier comptable (VALPAT).
 Déplacement d'ouvrage à Aiguillon	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas de référence au contrat de concession dans la convention de desserte établie par GRDF. ▶ Pas eu de prise en compte du renouvellement anticipé des ouvrages par GRDF contrairement aux dispositions du contrat de concession. ▶ Incohérence entre le montant des travaux payés par la Sem 47 (10 842 €) et l'apport de tiers comptabilisé (à hauteur de 7 002 €). ▶ Montant de la provision utilisée par GRDF pour financement des ouvrages à hauteur de 8 106 € demande à être justifié.
 Renouvellement de branchement à Foulayronnes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas de remarque particulière.
 Renouvellement de réseau à Pujols	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Chantier réalisé en 2 phases. Pas de transmission de données pour le suivi de la 1^{ère} phase.

 OK  point de vigilance  dysfonctionnement



POINTS SAILLANTS ISSUS DU CONTRÔLE DES DOSSIERS DE TRAVAUX

▶ Il apparaît que la pratique usuelle du concessionnaire est de faire réaliser les tranchées par l'aménageur/lotisseur, ce qui peut s'entendre en termes de coordination de chantier et d'économie globale.

- Toutefois, cette prise en charge de travaux par le promoteur pourrait faire l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et donner lieu à remboursement de la contrevaletur par GRDF, dès lors que la rentabilité de l'opération est acquise.

- Ce n'est pas l'option retenue par le concessionnaire, celui-ci privilégiant systématiquement la remise gratuite. Par exemple, pour les 2 opérations auditées sur la commune du Passage, l'investissement a été financé à environ 75 % par le tiers et seulement 25 % par GRDF.

▶ Il conviendrait que GRDF replace bien l'ensemble de ses interventions, notamment les déplacements d'ouvrage, dans le cadre du contrat de concession et non pas de l'établissement d'un devis dans le seul respect du code des marchés publics.

▶ Pour le dossier de rénovation d'un lycée sur la commune d'Aiguillon (SEM47), la totalité de la facture payée par le tiers a été remontée en résultat pour GRDF. Or, il s'agit bien d'un apport pour le financement de l'ouvrage remplaçant.

- Ce constat des pratiques comptables de GRDF renforce la légitimité de la demande récurrente du TE 47 d'avoir la communication, au titre des données de contrôle annuel, du détail des provisions constituées et de leur utilisation pour le financement des ouvrages.

ZOOM SUR LE DOSSIER DE PINDÈRES ET BEAUZIAC

Le réseau de Pindères et Beauziac ayant été réalisé en 2020, GRDF a remis pour la 1^{ère} fois en 2021 un CRAC au titre de l'exercice 2020, ce qui a donné l'occasion à TE 47 de réaliser une première mission de contrôle et d'audit pour ce contrat en 2021.

Dans le cadre de cette mission de contrôle, il ressort plusieurs problèmes :

1. Des investissements pour la nouvelle DSP de Pindères et Beauziac en tarif non péréqué

L'investissement total pour cette opération de DSP (1^{er} établissement et renouvellement) s'est donc élevé à 631 k€ au lieu de 423 k€ chiffré au niveau du dossier AO.

Et pourtant, le linéaire est au final de 3 800 m pour 3 500 m prévu.

2. Problèmes d'écriture financière

GRDF est concessionnaire historique de la commune de Casteljaloux (tarif péréqué national) et concessionnaire de rang 2 dans le cadre de la DSP (tarif non-péréqué et contractuel). Les cadres juridiques et financiers sont bien distincts dans ces 2 cas.

Pour la desserte de Pindères et Beauziac, GRDF a réalisé des travaux (de renouvellement et de renforcement) sur la commune de Casteljaloux et de desserte sur les 2 autres communes.

TE 47 a apporté une participation financière de 280 000 € au concessionnaire afin de participer au financement des ouvrages (suite au calcul B/I déficitaire).

À la lecture des comptes spéciaux de la concession, il apparaît :

- pas d'utilisation de provision par GRDF sur Casteljaloux pour comptabiliser les ouvrages de renouvellement aux comptes spéciaux de la concession,
- une augmentation de valeur brute des ouvrages sur Casteljaloux de 634 k€ mais une part financée par GRDF de 502 k€, ce qui induirait un apport de 132 k€ pris sur la participation TE 47.

Ceci n'est pas cohérent avec la présentation des CRAC remis par GRDF pour 2021 au titre de l'exercice 2020. En effet, le CRAC indique que 191 k€ (sur les 280 k€ de la participation financière de TE 47) ont été affectés à la concession du périmètre historique.

La présentation du CRAC de Pindères et Beauziac montre, quant à elle, une valorisation des ouvrages financée par TE 47 de 88 900 €.

TE 47 a demandé à GRDF de reprendre le calcul de B/I de la façon dont il aurait dû être calculé (en mode concurrentiel, comme si la DSP Beauziac n'avait pas été attribuée à GRDF) et non pas de façon intégrée tel qu'il a été fait initialement.

GRDF n'a pas encore fourni à date ces nouveaux éléments de calcul du B/I.

Autres demandes formulées lors du contrôle du 11 octobre 2021

- Fournir le dossier technique des opérations de renouvellement et d'extension sur Casteljaloux ;
- Valider les données techniques et financières telles que présentées par TE 47 au vu du CRAC et des états de contrôle ;
- Expliquer la répartition de l'apport TE 47 de 280 000 € entre la concession HIS et la DSP Beauziac ;
- Expliquer les charges d'investissement mentionnées dans le CRAC Beauziac ;
- Produire le compte des passifs de la DSP Beauziac dans le CRAC de la DSP.

Il convient donc de poursuivre l'analyse des coûts comptabilisés afin de distinguer ce qui relève en effet de l'alimentation de la DSP avec ce qui relève de la bonne gestion par opportunité du réseau déjà concédé sur Casteljaloux (afin d'éviter notamment une bi-canalisation).

Pour ces raisons, TE 47 a rejeté le CRAC de Pindères et Beauziac et celui de Casteljaloux et a demandé à GRDF de modifier les écritures comptables découlant de la mise en œuvre du service public sur Pindères et Beauziac. Des actions correctives sont attendues de la part de GRDF.



LES TRAVAUX DU CONCESSIONNAIRE



POINTS POSITIFS

- ▶ Retrait de 1 217 m de réseau cuivre, notamment présent sur les communes de Pujols, Boé et Foulayronnes.
- ▶ Réalisation des travaux pour la nouvelle desserte en gaz de Pindères et Beauziac.



POINTS À AMÉLIORER

- ▶ Manque d'investissement pour le renouvellement sur les ouvrages collectifs d'immeubles.
- ▶ Le dossier relatif à la DSP de Pindères et Beauziac ayant relevé un certain nombre d'interrogations au niveau des imputations comptables, ce dossier sera de nouveau audité pour l'exercice 2021.
- ▶ Les CRAC de Pindères et Beauziac et de Casteljaloux ont été rejetés par le Comité syndical le 16 mai 2022.
- ▶ Une convention de MOA déléguée pourrait être mise en place lorsque remise gratuite d'ouvrages.
- ▶ Lors des devis de travaux, faire mention du contrat de concession.

BILAN COMPTABLE ET FINANCIER DES CONCESSIONS



9,1 M€ de recettes
(d'acheminement et hors acheminement)
8,5 M€ pour les communes
du périmètre historique



210 k€ pour Sérignac-sur-Garonne
et Sainte-Colombe-en-Bruilhois
400 k€ pour les 2 DSP propane

LA VALORISATION DU PATRIMOINE CONCÉDÉ : L'ACTIF DU BILAN COMPTABLE

L'ensemble du patrimoine concédé (conduites et branchements hors comptage) est immobilisé pour une valeur initiale brute (VB) de **67 M€ à fin 2020** en progression de 2 M€ / an (montant investi).

66,89 M€ pour les communes en desserte historique

0,87 M€ pour les 2 DSP GRDF

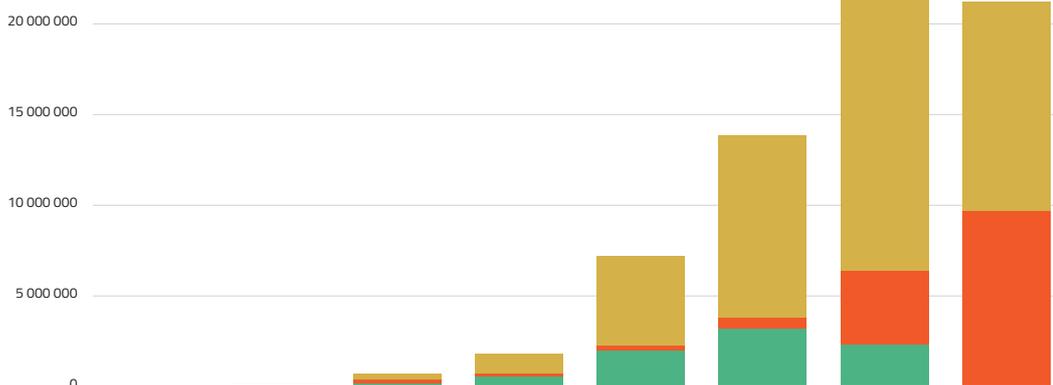
0,99 M€ pour les 2 DSP propane

Le taux d'amortissement global ressort à 40 %. La VNC des biens concédés est de 40 M€ à fin 2020.

La valorisation initiale brute des ouvrages se répartit en 2/3 pour les canalisations de réseau (44 M€) et 1/3 pour les branchements individuels (17,6 M€) et ouvrages collectifs d'immeubles (2 M€).

La part des biens de renouvellement est de 15 M€ dont 10 M€ pour les conduites réseau.

Répartition de la valeur brute initiale en €



	< 1950	1950 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2020
● Non qualifié 1 ^{er} ou renouv.	716	2 809	145 482	545 788	1 979 710	3 154 666	2 279 888	0
● Biens renouvelés	0	27 626	219 774	180 652	242 939	639 183	4 073 961	9 666 494
● Biens de 1 ^{er} établissement	0	23 102	361 445	1 062 199	4 972 607	10 073 589	15 590 536	11 552 144

L'actif brut pour les comptages et postes clients est de 4 M€. Ces ouvrages sont en 2020 des biens de reprise. Ils devraient entrer en concession après signature d'un avenant ad hoc par TE 47.

GRDF communique en 2020 les comptes de passif du bilan, appelés par GRDF « comptes spéciaux de la concession » pour la zone de desserte historique.

LE PASSIF DU BILAN COMPTABLE : LE COMPTE DROIT DU CONCÉDANT

La comptabilité de la concession tenue par GRDF est spécifique en ce qu'elle doit traduire le fait que le patrimoine concédé ne lui appartient pas (biens de retour), ce qui fait l'objet des dits comptes spéciaux de la concession ou « droit du concédant » (caducité, provision utilisée).

GRDF constitue ainsi un **amortissement de caducité** afin de recouvrer la totalité de ses financements au terme du contrat.

GRDF constitue également des **provisions pour renouvellement** qui sont utilisées pour matérialiser au contrat de concession les investissements de renouvellement.

La qualification des biens à renouveler dans le temps du contrat ou après son terme détermine les modalités d'amortissement appliquées par le concessionnaire :

- **Amortissement industriel dans le 1^{er} cas (compensation de la dépréciation des biens)**
- **Amortissement de caducité dans le 2^e cas (compensation au terme du contrat du financement non encore récupéré par le concessionnaire)**

LE DROIT DU CONCÉDANT

Ce poste représente la contrepartie d'un actif remis à titre gratuit et traduit l'obligation de restitution par le concessionnaire de la totalité des biens à l'issue du contrat (biens de retour).

Ce compte a pour objet de permettre au concédant de connaître la réalité de son patrimoine (actifs) et de ses engagements financiers (passifs) vis-à-vis du concessionnaire.

Concession historique

La commune de Villeneuve-sur-Lot a été intégrée au 1^{er} janvier 2020, ce qui a été à l'origine des ruptures observées dans les sous-comptes du Compte Droit du Concédant (CDC).

DSP

À noter qu'aucun CDC n'a été communiqué par GRDF pour la DSP de Pindères et Beauziac. Par ailleurs, les éléments comptables communiqués dans le CRAC sont considérés comme erronés par TE 47.

Concession propane

TE 47 et Primagaz n'ont pas réussi à trouver d'accord sur la présentation du CDC (notamment concernant les VB et présentation d'amortissement). Ce point devra être travaillé en 2021 afin de trouver un consensus acceptable de présentation des comptes.

Primagaz a confirmé que l'actif immobilisé est bien amorti en dépréciation, conformément aux attentes de TE 47. En revanche, on observe que le stock d'amortissements de caducité au passif est strictement égal aux immobilisations nettes à l'actif, ce qui est dépourvu de signification comptable.

TE 47 est en désaccord sur cette position qui conduit à présenter dans le CRAC un bilan comptable objectivement faux.

La citerne est considérée comme un bien propre par Primagaz, qui ne fournit pas de données d'inventaires liées à ce site. Or, l'amortissement financier de la citerne est imputé au compte de résultat de la concession, ce qui semblerait indiquer que la citerne fait partie des biens de la concession.

Aussi, **TE 47 sollicite une clarification de la situation et demande à Primagaz de fournir les éléments de calcul des amortissements.**

Concession historique			
En €	TOTAL		DELTA
	1 ^{er} janvier 2020	31 décembre 2020	2020
Ensemble des biens en concession – VB	63 885 431	65 920 491	2 035 060
Ensemble des biens en concession - Amortissement	-24 913 605	-26 438 098	-1 524 493
Ensemble des biens en concession - VNC	38 971 826	39 482 394	510 567
Biens financés par GRDF au titre du contrat en cours - VB	24 363 591	14 236 917	-10 126 674
Biens financés par GRDF au titre du contrat en cours - Amortissement	-6 647 222	-2 262 153	4 385 069
Biens financés par GRDF au titre du contrat en cours - VNC	17 716 369	11 974 764	-5 741 605
Droits du concédant – Caducité	9 235 755	2 965 518	-6 270 237
Droits du concédant – Remise gratuite par les tiers	4 604 549	4 831 853	227 304
Droits du concédant – BF par GRDF au titre des contrats précédents	34 917 291	46 851 721	11 934 430
Droits du concédant – Dépréciation	-24 165 198	-26 236 461	-2 071 263
Droits du concédant – Provision utilisée	9 729 476	5 403 639	-4 326 468
Total Droits du concédant	34 321 873	33 815 639	-506 233

DSP Sainte-Colombe-en-Bruilhois – Sérignac-sur-Garonne			
En €	TOTAL		DELTA
	1 ^{er} janvier 2020	31 décembre 2020	2020
Amortissement de caducité	-	-	-
Remise gratuite par les tiers	158 932	158 932	-
Biens financés par GRDF au titre des contrats précédents	-	-	-
Amortissement de dépréciation	-7 990	-11 569	-3 579
Provision utilisée	-	-	-
Total Droits du concédant	150 942	147 363	-3 579



COMPTE DE RÉSULTAT DES CONCESSIONS

Les contrats de concessions prévoient, notamment pour les contrats en DSP, la présentation d'un compte de résultat de l'exploitation de la concession.

Concession historique (en €)	2020
Recettes d'acheminement	8 587 877
Acheminement	4 225 344
Abonnement	2 962 978
Capacité	521 617
Commissionnement (réservé aux fournisseurs)	181 892
Prestations complémentaires	696 046
Dépenses d'exploitation	4 595 796
Excédent brut d'exploitation	3 988 231
Charges d'amortissement économique	4 412 836
Résultat = Recettes – Charges (investissement)	-424 605

Concessions DSP (en €)	Ste-Colombe-en-Br.	Sérignac-sur-Garonne
	2020	2020
Recettes	7 194	13 793
Recettes d'acheminement	7 796	12 594
Recettes liées aux prestations complémentaires	-602	1 199
Total charges	17 018	10 539
Excédent brut d'exploitation	-9 824	3 254

À noter qu'aucun client n'est raccordé en 2020 sur le réseau de Pindères et Beauziac.

Concessions propane	Miramont-de-Guyenne	Saint-Pardoux Isaac
	2020	2020
Produits d'exploitation (en €)	348 901	44 068
Ventes de gaz	322 101	37 874
Abonnement	26 516	6 122
Autres prestations	284	7w<w2
Charges d'exploitation (en €)	319 058	34 969
dont Approvisionnements	134 012	8 602
dont certificats d'économie d'énergie	2 788	382
dont redevances concession	1 879	834
dont RODP	756	294
Charges liées aux investissements (en €)	31 758	2 929
Amortissements de caducité	31 714	11 432
Compte d'exploitation (en €)	29 843	9 100



POINTS POSITIFS

- ▶ Les états comptables du bilan des actifs et passifs de la concession historique ont été communiqués de façon exhaustive pour l'exercice 2020.



POINTS EN LITIGE

- ▶ L'inscription des passifs est structurellement modifiée par GRDF lors des transitions entre contrats, ce qui fut le cas en 2020 pour Villeneuve-sur-Lot.
- ▶ Les amortissements de caducité et les provisions utilisées ont été mutés en financement GRDF au titre du contrat précédent de Villeneuve-sur-Lot avec une incidence sur la compréhension de l'état des dettes et créances réciproques entre concédant et concessionnaire.
- ▶ L'approche financière de la concession par son bilan comptable (le droit du concédant) n'est pas celle retenue par GRDF au motif que la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) établit le tarif et donc la rémunération du concessionnaire en méthode économique (et non pas comptable).

C'est pourquoi GRDF communique dans le CRAC, non pas la valeur nette comptable des ouvrages mais une valeur nette « réévaluée » en déclinaison du tarif : soit 42 M€ à fin 2020. L'écart est encore faible avec la valeur nette comptable (2 M€) mais la situation viendrait à diverger dès lors où l'inflation repartirait. Ainsi, la dette du syndicat peut être lue, à fin 2020, soit à 6 M€ en données comptables (compte tenu des 34 M€ de droit du concédant), soit à 42 M€ en valeur nette réévaluée (approche GRDF).

L'établissement contradictoire des données financières du contrat est donc un sujet majeur, même s'il est bien entendu que GRDF est à ce jour, en monopole de desserte (successeur obligé) et qu'aucun flux financier réel n'est à considérer dans l'hypothèse de renouvellement du contrat de gaz naturel à échéance 2041.

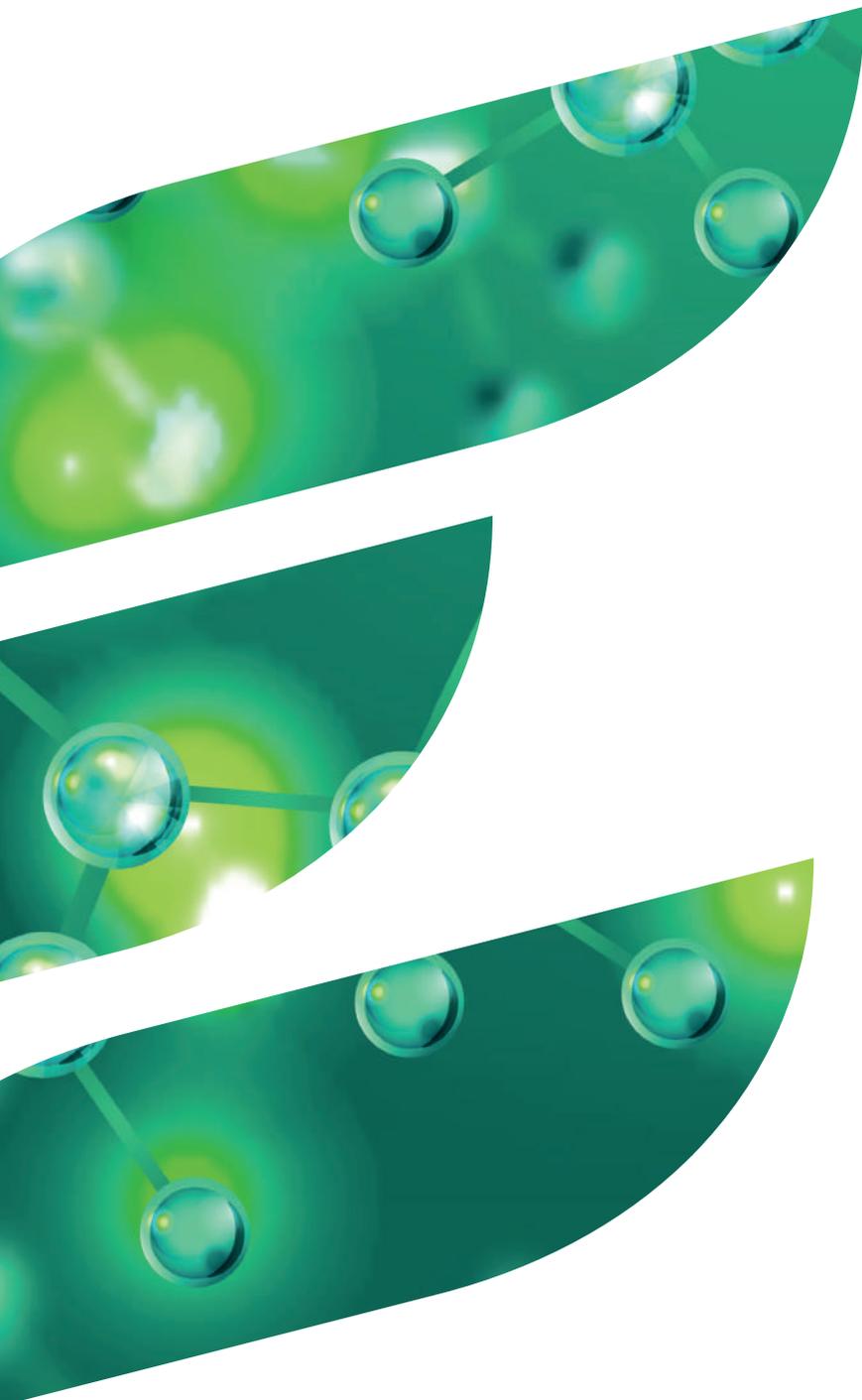
- ▶ Clarification demandée à Primagaz quant aux éléments de calcul des amortissements de la citerne propane.
- ▶ TE 47 demande à Primagaz de reprendre la présentation des CRAC quant aux amortissements de caducité.
- ▶ Les compteurs et postes clients sont des biens de reprise qui ne peuvent être repris en concession qu'à l'issue d'un avenant.

CHIFFRES PAR COMMUNES

Concession historique

Commune	Longueur réseau (m)	Quantité acheminée (MWh)	Nombre de PCE (point de comptage et d'estimation)	Valeur brute du patrimoine (€)
AIGUILLON	16 511	9 956	538	1 107 466
ALLEZ-ET-CAZENEUVE	5 208	3 664	6	337 480
ASTAFFORT	10 403	6 021	255	891 034
BAJAMONT	1 685	619	23	86 782
BARBASTE	3 718	2 546	156	210 694
BEAUPUY	10 263	18 499	138	786 750
BIAS	29 857	30 590	503	1 941 127
BIRAC-SUR-TREC	1 323	5 038	17	62 515
BOE	53 388	26 848	1 340	3 779 926
BON-ENCONTRE	45 395	30 677	1 286	4 383 803
BOURRAN	2 026	2 451	25	115 358
BRAX	11 672	2 104	144	781 041
BUZET-SUR-BAISE	2 806	1 272	67	367 987
CASSENEUIL	15 186	77 954	309	916 257
CASTELJALOUX	43 005	27 376	1 132	3 812 333
CASTELMORON-SUR-LOT	6 484	21 607	146	468 093
CLAIRAC	16 959	5 647	217	1 170 700
COLAYRAC-SAINT-CIRQ	22 656	6 036	446	1 424 501
CONDEZAYGUES	3 478	466	30	182 101
DAMAZAN	10 764	7 234	157	856 893
ESTILLAC	24 953	40 064	307	1 683 388
FAUGUEROLLES	6 552	4 256	53	454 126
FAUILLET	9 049	26 833	60	456 785
FEUGAROLLES	8 327	1 253	74	552 079
FOULAYRONNES	36 150	14 692	1 098	2 174 791
FRANDESCAS	16 881	12 207	140	809 511
GRANGES-SUR-LOT	3 988	2 967	54	299 052
LACEPEDE	769	-	1	34 038
LAFITTE-SUR-LOT	7 574	4 018	43	436 674
LAFOX	6 578	3 323	102	387 550
LANNES	0	ICS	3	420
LAVARDAC	14 220	5 959	360	924 355
LAYRAC	24 566	19 633	529	1 930 060
LONGUEVILLE	9 727	692	47	619 177

	Commune	Longueur réseau (m)	Quantité acheminée (MWh)	Nombre de PCE (point de comptage et d'estimation)	Valeur brute du patrimoine (€)
Concession historique	LE MAS-D'AGENAIS	6 514	2 731	169	497 908
	MEILHAN-SUR-GARONNE	8 714	41 123	137	643 892
	MEZIN	11 648	5 231	221	950 775
	MONCRABEAU	7 314	1 192	38	553 927
	MONSEMPRON-LIBOS	8 626	5 540	354	621 798
	MONTAYRAL	16 433	24 879	253	841 806
	LE PASSAGE	73 054	130 389	3 088	6 516 926
	PENNE-D'AGENAIS	13 009	5 702	252	1 097 088
	PORT-SAINTE-MARIE	4 102	2 076	116	428 231
	PUJOLS	18 694	7 266	483	1 429 209
	ROQUEFORT	12 798	3 037	261	1 021 943
	SAINTE-BAZEILLE	19 472	12 236	550	1 142 745
	SAINT-LAURENT	1 983	836	56	194 610
	SAINTE-MARTHE	1 312	29	7	63 275
	SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL	5 207	45 294	34	299 803
	SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT	14 827	30 420	229	1 065 279
	SAINT-VITE	6 930	3 005	218	400 153
	SAMAZAN	6 676	5 849	33	347 608
	LE TEMPLE-SUR-LOT	7 358	2 933	60	404 076
	VIANNE	5 212	1 402	86	355 730
VILLENEUVE SUR LOT	138 727	108 259	5 358	11 884 168	
VIRAZEIL	10 110	16 766	48	718 315	
TOTAL GÉNÉRAL	864 330	868 741	21 319	64 816 646	
DSP	BEAUZIAC	820	-	-	96 557
	PINDERES	-	-	-	-
	SERIGNAC SUR GARONNE	4 273	815	42	266 111
	SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	7 731	468	19	605 056
	TOTAL GÉNÉRAL	12 004	1 283	61	967 724
Concession propane	MIRAMONT-DE-GUYENNE	13 018	654	236	787 664
	SAINT-PARDOUX-ISAAC	4 058	3	49	202 463
	TOTAL GÉNÉRAL	17 076	657	285	990 127



Direction Générale :
Pôle Concessions et Données:
Communication :

Jérôme Queyron
Fabienne Nobécourt
Mallorie Fayet

26, rue Diderot ■ 47 031 AGEN Cedex
☎ 05 53 77 65 00 ✉ gaz@te47.fr
www.te47.fr